PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 13 AVRIL 2022, À 20 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet Beaulac-Garthby / M. Jean-Sébastien Bergeron Disraeli Ville / M. Charles Audet East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau Irlande / M. François-Pierre Nadeau Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard Paroisse de Disraeli / Représentant Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier Sainte-Praxède / Jean-François Roy Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Fortunat / M. Denis Fortier Saint-Julien / M. Jacques Laprise

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à la séance.

### 2022-04-9288

### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
  - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 9 mars 2022
- 4 DEMANDE DE RENCONTRE
- 5 CORRESPONDANCE
- 6 COMITÉS MRC
- 7 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 7.1 Dépenses orthophotos surplus
  - 7.2 Lidar carrières et sablières
  - 7.3 Embauche techniciens en évaluation
  - 7.4 Ouverture de poste Chargé(e) de projet MADA / famille
  - **7.5** Ouverture de poste Chargé(e) de projet Volet projets Signature innovation
  - 7.6 Règlement sécurité des piscines
  - 7.7 Demande d'aide financière TVCRA
  - 7.8 Demande d'aide financière Festival la Relève
  - 7.9 Demande de partenariat Centre d'archives

- 7.10 Berce du Caucase
- 7.11 Politique de remboursement Comité et délégation MRC
- 7.12 Invitation évènement régional
- 7.13 Plan d'action en immigration demande d'aide financière MIFI correction

#### 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Émission des certificats de conformité
  - 8.1.1 Certificats de conformité Ville de Thetford Mines
    - **8.1.1.1** Règlement n° 853 amendant le règlement de zonage n° 148 Ville de Thetford Mines
    - **8.1.1.2** Règlement n° 854 amendant le règlement de zonage n° 148 Ville de Thetford Mines
    - **8.1.1.3** Règlement n° 855 amendant le règlement de zonage n° 148 Ville de Thetford Mines
    - 8.1.1.4 Règlement de concordance n° 856 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
    - **8.1.1.5** Règlement n° 857 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 Ville de Thetford Mines
    - **8.1.1.6** Règlement n° 860 amendant le règlement n° 227 sur les PAE Ville de Thetford Mines
    - **8.1.1.7** Résolution n° 2022-141TM Ville de Thetford Mines
- 8.2 Adoption du Rapport de la commission relativement aux projets d'élevage porcin de 9276-7847 Québec Inc. à Sainte-Clotilde-de-Beauce

#### 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Plan de contrôle RMA
- 9.2 Entente sectorielle sensibilisation GMR Créca
- 9.3 Dépôt rapport consultation PGMR
- 9.4 Écocentre régional autorisation de dépôt de la demande d'aide financière
- 9.5 Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau
  - **9.5.1** Éradication du myriophylle à épis au lac du Huit Municipalité d'Adstock
  - **9.5.2** Coopération intermunicipale en environnement au Grand Lac Saint-François Municipalité d'Adstock
  - **9.5.3** Diagnostic de l'érosion dans le bassin versant du ruisseau Églantine Association riveraine du lac Rond-Peach
  - **9.5.4** Amélioration de la qualité de l'eau des lacs à la Truite d'Irlande, William et Joseph GROBEC

# 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Comité pilotage MADA / Famille
- 10.2 Projets fonds culturel de la MRC
  - 10.2.1 Atelier d'éveil musical Saint-Jacques-de-Leeds
  - 10.2.2 Séance d'initiation au théâtre pour tous les groupes d'âges - Troupe de théâtre Les Cabotins
  - 10.2.3 Le sport au profit de l'art Municipalité d'East Broughton
  - 10.2.4 Mise sur pied et lancement d'une revue d'histoire régionale (Le défricheur des Appalaches) - Centre d'archives de la région de Thetford
  - **10.2.5** Sentiers pédestres des 3 Monts Atelier de sculpture/gravure sur pierre
  - **10.2.6** Rencontre interculturelle autour de la marionnette et de la musique folklorique d'Amérique du Sud Verte Irlande

- **10.2.7** Le happening des arts Évènements mariant les arts visuels et les arts de la scène Espace culturel Le Vitrail
- **10.2.8** EXEcentrer Soirée performances en art médiatique et musique nouvelle à Thetford Mines
- 10.3 Projets FRR volets 2
  - 10.3.1 Surface multisport Saint-Julien
  - 10.3.2 La forêt en ville Secrétariat Nation métis du Québec
  - **10.3.3** Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal Saint-Adrien-d'Irlande
- 10.4 Projet aînés Entente de développement culturel 2021-2023 du Conseil des aînés
- 11 AFFAIRES NOUVELLES
- 12 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 13 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

### 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

#### 2022-04-9289

# 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 9 mars 2022

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'adopter le procèsverbal de la séance ordinaire du mercredi 9 mars 2022.

Adoptée

# 4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune rencontre n'a été prévue.

#### 5 - CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciements de la Fondation Communautaire Mégantic
- Politique familiale, confirmation de subvention

# 6 - COMITÉS MRC

#### 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

#### 2022-04-9290

# 7.1 - Dépenses orthophotos surplus

Considérant la résolution numéro 2019-09-8496 confirmant la participation de la MRC des Appalaches au projet régional pour la réalisation d'une couverture orthophotographique au printemps 2020;

Considérant que cette même résolution autorisait une dépense maximale de 42 000 \$ pour la réalisation du projet;

Considérant que la MRC réservait un montant de 5 000 \$ annuellement à même ses surplus pour la réalisation d'un tel mandat;

Considérant que le projet a été complété, et que le coût total du projet a été de 10 299,07 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches assume cette dépense à même ses surplus généraux.

### 7.2 - Lidar - carrières et sablières

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner un mandat pour les relevés Lidar de 3 carrières à Saint-Pierre-de-Broughton, et que le coût pour la réalisation du mandat soit assumé à même les redevances à verser à la municipalité.

Invitation offerte pour les autres municipalités qui souhaiteraient également faire ce type de relevé.

Adoptée

#### Documents relatifs au point

SOUM3D\_Saint-Pierre-de-Broughton\_20220210\_JLB

### 2022-04-9292

# 7.3 - Embauche - techniciens en évaluation

Considérant l'ouverture de deux postes de techniciens en évaluation;

Considérant que le comité de sélection s'est réuni le 25 mars dernier relativement aux postes de techniciens en évaluation;

Considérant que le comité administratif de la MRC a recommandé les candidatures de Mme Sabrina Lachance et celle de M. Rémi Dubuc, le 6 avril dernier;

Considérant que le comité administratif recommande l'embauche des deux précédents candidats;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches procède à l'embauche de Mme Sabrina Lachance et de M. Rémi Dubuc à titre de techniciens en évaluation;

Que la date d'entrée en fonction soit fixée au 25 avril 2022 pour Mme Lachance, et au 2 mai pour M. Dubuc;

Que les dépenses liées à ces deux postes soient prises à même les surplus de la MRC affectés au service de l'évaluation.

Adoptée

### 2022-04-9293

### 7.4 - Ouverture de poste - Chargé(e) de projet MADA / famille

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture d'un poste de chargé(e) de projet MADA / famille.

Adoptée

# 2022-04-9294

# 7.5 - Ouverture de poste - Chargé(e) de projet - Volet projets - Signature innovation

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture d'un poste de chargé(e) de projet pour le Volet projet - Signature innovation.

Adoptée

# 2022-04-9295

# 7.6 - Règlement sécurité des piscines

Considérant que les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées

ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté, en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles qui vise essentiellement à contrôler l'accès aux jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Ce règlement accordait un droit acquis aux piscines existantes au moment de son entrée en vigueur;

Considérant que le gouvernement du Québec a décidé de rehausser les niveaux de sécurité par le décret 662-2021 le 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans le but de modifier le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

Considérant que ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble des piscines existantes et à venir:

Considérant que les municipalités sont responsables de l'application du règlement et de la vérification sur le terrain des installations de baignades;

Considérant que de telles installations pour la baignade devront être conformes au plus tard le 1er juillet 2023;

Considérant que des milliers de piscines sont existantes sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Considérant que la charge de travail est imposante, pour mener à bien cette démarche de conformité sur l'ensemble des propriétés visées;

Considérant que les nouvelles normes impliqueront des dépenses importantes pour les propriétaires de piscines de l'ensemble de la province, notamment pour l'ajout de clôture;

Considérant qu'aucune aide financière n'a été mise en place pour soutenir les résidents ou les municipalités, malgré l'ampleur de la tâche qui attend ces deux groupes;

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu à l'unanimité:

Que la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec de reporter la date butoir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour exiger la conformité des piscines, ce qui permettrait aux municipalités d'assurer un suivi adéquat des dossiers et aux propriétaires d'immeuble d'obtenir les services d'un entrepreneur en temps utile, pour effectuer les travaux correctifs;

Que la MRC des Appalaches demande la mise en place d'un programme d'aide financière ou d'un crédit de taxes venant alléger le fardeau financier des citoyens qui souhaitent rendre leur piscine conforme, mais qui peinent à boucler leur budget pour y arriver.

Adoptée

Documents relatifs au point

<u>2022-115TM</u>

# 2022-04-9296

# 7.7 - Demande d'aide financière - TVCRA

Considérant la recommandation positive du comité exécutif de la MRC;

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité que la MRC des Appalaches octroie une aide financière pour l'année 2022 à l'organisme TVCRA de 5 000 \$.

#### 7.8 - Demande d'aide financière - Festival la Relève

Considérant la recommandation positive du comité exécutif de la MRC;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité que la MRC des Appalaches octroie une aide financière pour l'année 2022 au Festival la Relève de 2 500 \$.

Adoptée

#### 2022-04-9298

### 7.9 - Demande de partenariat - Centre d'archives

Considérant la recommandation positive du comité exécutif de la MRC;

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité que la MRC des Appalaches octroie une aide financière pour les années 2022, 2023 et 2024 au Centre d'archives de la Région de Thetford pour la création et la diffusion d'une nouvelle revue d'histoire régionale Le défricheur des Appalaches, à raison de 2 000 \$ annuellement.

Adoptée

#### Documents relatifs au point

CA-Offre-de-partenariat-Commanditaires MRC CA-Partenaires financiers et chroniqueurs

#### 2022-04-9299

#### 7.10 - Berce du Caucase

ATTENDU qu'il est convenu que les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis poursuivent l'éradication de la Berce du Caucase au cours des années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU que les interventions seront faites par les organismes de bassins versants (OBV) de Chaudière-Appalaches sous la gestion administrative de l'OBV de la Côte-du-Sud;

ATTENDU que le coût de cette deuxième phase est estimé à 438 352 \$ dont un montant de 24 022 \$ proviendra de la vente de services à des ministères et organismes gouvernementaux, 100 000 \$ du Fonds Régions et Ruralité, volet 1 et un solde de 314 330 \$ à partager entre les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;

ATTENDU que la part de la MRC des Appalaches est de 41 024,50 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024 payable en trois versements égaux à l'OBV de la Côte-du-Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu à l'unanimité :

- De contribuer au dossier régional d'éradication de la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches avec une contribution financière de 41 024,50 \$ payable en trois versements égaux en 2022, 2023 et 2024.
- Ce montant est payable à même le budget suivant : Fonds Régions et Ruralité - Volet II
- De transmettre cette résolution à l'OBV de la Côte-du-Sud, au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis.

Adoptée

Documents relatifs au point

Projet de résolution - Éradication de la Berce du Caucase en Chaud-App

### 7.11 - Politique de remboursement - Comité et délégation MRC

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que la MRC des Appalaches rembourse les déplacements et frais de repas, sous les mêmes conditions que l'ensembles des employés de la MRC, lorsqu'un élus représente la MRC sur des comités ou évènements officiels.

Adoptée

# 7.12 - Invitation évènement régional

Le directeur général lance une invitation aux maires pour qu'ils participent à l'évènement Chaudière-Appalaches, nos milieux de vie en action, tournée 2022, qui se déroulera le 3 juin prochain. Les informations détaillées et les invitations officielles suivront sous peu.

# 2022-04-9301

# 7.13 - Plan d'action en immigration - demande d'aide financière MIFI - correction

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches autorise Mme Jacynthe Patry, préfète de la MRC des Appalaches, ainsi que M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, à signer et transmettre une demande d'aide financière au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC) afin de mettre en oeuvre le plan d'action de la MRC des Appalaches, adopté le 9 mars 2022, ainsi que tous autres documents découlant de cette demande;

Que le montant de la subvention demandée soit de 259 372,50 \$, pour un budget total de 345 830 \$;

Que la contribution de la MRC des Appalaches et de ses partenaires représente un montant de 86 457,50 \$, soit 25 % du montage financier;

Que la MRC des Appalaches exprime sa volonté de faire une entente sectorielle avec le MIFI afin qu'elle puisse utiliser le Fonds région et ruralité (FRR) volet 2 pour procéder à la mise en oeuvre du plan d'action de la MRC des Appalaches.

Adoptée

## 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Émission des certificats de conformité
- 8.1.1 Certificats de conformité Ville de Thetford Mines

#### 2022-04-9302

# 8.1.1.1 - Règlement n° 853 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mars 2022, a adopté le règlement n° 853 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de permettre les habitations communautaires dans la zone 2639C;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 28 mars 2022;

**En conséquence,** il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 853 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

# 8.1.1.2 - Règlement n° 854 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mars 2022, a adopté le règlement n° 854 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de retirer l'usage 5425 CLSC dans les zones 1021P, 2621P et 4015P;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 28 mars 2022;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 854 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-04-9304

# 8.1.1.3 - Règlement n° 855 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mars 2022, a adopté le règlement n°855 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'augmenter la volumétrie des bâtiments en bordure du Boulevard Lemay;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 28 mars 2022;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 855 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-04-9305

# 8.1.1.4 - Règlement de concordance n° 856 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mars 2022, a adopté le règlement de concordance n° 856 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'effectuer les ajustements au plan de zonage rendus nécessaires suivant la création d'une zone d'innovation;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 28 mars 2022;

**En conséquence,** il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 856 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

# 8.1.1.5 - Règlement n° 857 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mars 2022, a adopté le règlement n° 857 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une zone d'innovation;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 28 mars 2022;

**En conséquence,** il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 857 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-04-9307

# 8.1.1.6 - Règlement n° 860 amendant le règlement n° 227 sur les PAE - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 4 avril 2022, a adopté le règlement n° 860 amendant les Plans d'aménagement d'ensemble n° 227 dans le but d'établir les usages, critères d'évaluation et de densité pour la nouvelle zone résidentielle située en bordure de la rue de la Gare;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 6 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 860 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

#### 2022-04-9308

# 8.1.1.7 - Résolution n° 2022-141TM - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mars 2022, a adopté la résolution n° 2022-141TM visant à autoriser un projet particulier soit de permettre l'usage *Habitation dans un bâtiment à usages multiples* comprenant un commerce, trois (3) logements et huit (8) chambres à certaines conditions sur le lot n° 4 383 014 en bordure du boulevard Frontenac Est;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ladite résolution le 28 mars 2022;

**En conséquence,** il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer la résolution n° 2022-141TM de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

# 8.2 - Adoption du Rapport de la commission relativement aux projets d'élevage porcin de 9276-7847 Québec Inc. à Sainte-Clotilde-de-Beauce

**Attendu qu**'à la demande de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, la Municipalité régionale de comté des Appalaches (la MRC) a été mandatée pour tenir une consultation écrite sur deux projets d'élevage porcin sur la même propriété foncière sur le lot 6 396 622;

**Attendu que** cette consultation écrite s'est tenue du 31 janvier au 15 février 2022 midi sur le site internet de la MRC des Appalaches;

**Attendu qu'**une commission a été créée afin de tenir la consultation écrite et de rédiger un rapport;

**Attendu que** les personnes intéressées par ces projets d'élevage porcin avaient jusqu'au 15 février 2022 midi pour transmettre des commentaires sur les éléments de la présentation disponible sur le site de la MRC des Appalaches;

**Attendu que** conformément à l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la commission a déposé son rapport au conseil de la MRC et qu'en vertu du même article, le conseil de la MRC doit adopter ledit rapport;

**Attendu que** dans ce rapport, aucune mesure d'atténuation prévue à l'article 165.4.13 de la LAU n'a été soumise;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-Franços Roy et résolu unanimement d'adopter le rapport de consultation écrite, tel que déposé et d'en transmettre une copie à la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

Adoptée

# Documents relatifs au point

Rapport de la commission assemblée publique élevage porcin 9276-7847

Québec Inc. Sainte-Clotilde

# 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

# 2022-04-9310

### 9.1 - Plan de contrôle RMA

Considérant la présentation du Plan de contrôle des sédiments amiantés du secteur minier de la Haute-Bécancour (Thetford Mines) 2022-2027, le 22 février 2022 par l'organisme GROBEC;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches appuie le Plan de contrôle des sédiments amiantés du secteur minier de la Haute-Bécancour (Thetford Mines) 2022-2027 réalisé en janvier 2022 par l'organisme GROBEC.

Adoptée

Documents relatifs au point

<u>Plan\_de\_controle\_RMA\_\_GROBEC\_2022\_2027</u> Résolution d'appui 2022-42CP - Ville de Thetford

# 2022-04-9311

Considérant que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) a retenu, parmi ses priorités régionales, la priorité 4 étant de favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, provenant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Considérant que les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis doivent chacune travailler sur les communications en lien avec leur plan de gestion de matières résiduelles;

Considérant que le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) peut fournir une expertise à l'ensemble du territoire;

Considérant que par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets et les activités qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

Considérant que l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la signature de l'Entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion des matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches;
- De réserver la somme de 9 630 \$ sur trois (3) ans pour sa mise en œuvre;
- De ce total de 9 630 \$, pour chaque année financière, la somme de 630 \$ sera une contribution monétaire et 2 580 \$ en contribution non-monétaire;
- De réserver 1 890 \$ et que cette somme soit prise dans les surplus affectés à la mise en oeuvre du PGMR;
- D'autoriser la préfète, Mme Jacynthe Patry, à signer ladite Entente au nom de la MRC.

Adoptée

# 9.3 - Dépôt rapport consultation PGMR

### Documents relatifs au point

Rapport de consultation publique\_MRC des Appalaches\_PGMR 2023-2029

# 2022-04-9312

# 9.4 - Écocentre régional - autorisation de dépôt de la demande d'aide financière

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité de l'autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'écocentre régional auprès de Recyc-Québec.

Adoptée

# 9.5 - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau

#### 2022-04-9313

# 9.5.1 - Éradication du myriophylle à épis au lac du Huit - Municipalité d'Adstock

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le projet d'éradication du myriophylle à épis au lac du Huit à Adstock recommandé par le comité d'analyse.

Montant demandé: 5 000 \$

Montant du projet : 74 728,00 \$

# 9.5.2 - Coopération intermunicipale en environnement au Grand Lac Saint-François - Municipalité d'Adstock

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de la Coopération intermunicipale en environnement au Grand Lac-Saint-François à Adstock recommandé par le comité d'analyse.

Montant demandé: 5 000 \$

Montant du projet s'élève à 108 080,38 \$

Adoptée

# 9.5.3 - Diagnostic de l'érosion dans le bassin versant du ruisseau Églantine - Association riveraine du lac Rond-Peach

Ce point est reporté à une séance subséquente.

### 2022-04-9315

# 9.5.4 - Amélioration de la qualité de l'eau des lacs à la Truite d'Irlande, William et Joseph - GROBEC

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet Amélioration de la qualité de l'eau des lacs à la Truite d'Irlande, William et Joseph de GROBEC et recommandé par le comité d'analyse.

Montant demandé : 5 000 \$

Montant du projet s'élève à 8 000 \$

Adoptée

# 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 2022-04-9316

# 10.1 - Comité pilotage MADA / Famille

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de favoriser les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés:

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée dans une démarche collective d'élaboration et mise à jour des politiques familiales et Municipalités amies des aînés (MADA) et des plans d'action des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC élaborera, dans une action commune, une politique famille et des aînés intégrant les plans d'action des municipalités et le plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer un comité de travail au niveau régional composé d'intervenants de tous âges, provenant de divers secteurs (politique, public, privé ou communautaire);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité procède à la création d'un comité régional de pilotage Municipalités amies des aînés (MADA) et politique familiale, composé comme suit :

- L'élu RQFA nommé par le conseil des maires : Présidence du comité (Jacynthe Patry)
- 2 ou plus élus RQFA nommés par les municipalités : Représentants des élus (RQFA);
- La chargée de projet (Marie-Claude Caouette);
- Le représentant administratif de la MRC (Louis Laferrière);
- 2 conseillères en développement de la MRC : Représentantes du développement territorial (Carole Mercier et Louise Nadeau);

- 2 intervenantes de la santé du CISSS-CA : Représentantes Saines habitudes de vie et organisation communautaire;
- Conseil des aînés de la MRC : Représentant la Table régionale des Ainés (Nicole Champagne);
- Association de l'Action volontaire Appalaches : Représentant d'organismes régionaux de maintien à domicile;
- CDC des Appalaches : Représentant du regroupement d'organismes sociocommunautaires;
- Espace-Famille région de Disraeli (sectoriel) : Représentant d'organisme Famille.

Adoptée

# 10.2 - Projets fonds culturel de la MRC

### 2022-04-9317

# 10.2.1 - Atelier d'éveil musical - Saint-Jacques-de-Leeds

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de l'Atelier d'éveil musical offert aux enfants de la garderie et du camp de jour durant la saison estivale.

Coût du projet : 2 558.00 \$

Monstant accordé: 2 000 \$

Adoptée

#### 2022-04-9318

# 10.2.2 - Séance d'initiation au théâtre pour tous les groupes d'âges - Troupe de théâtre Les Cabotins

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet des séances d'initiation au théâtre pour tous les groupes d'âges.

Coût du projet : 1 740.00 \$

Montant accordé : 1 392.00 \$

Adoptée

#### 2022-04-9319

### 10.2.3 - Le sport au profit de l'art - Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu unaniment d'appuyer le projet de la Création collective avec les jeunes joueurs de baseball sur le nouveau bâtiment de service.

Coût du projet : 1 595.00 \$

Montant accordé: 1 275.00 \$

Adoptée

# 2022-04-9320

# 10.2.4 - Mise sur pied et lancement d'une revue d'histoire régionale (Le défricheur des Appalaches) - Centre d'archives de la région de Thetford

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'appuyer le projet de la Mise sur pied et lancement d'une revue d'histoire régionale (Le défricheur des Appalaches) - Centre d'archives de la région de Thetford.

Le Défricheur des Appalaches

Coût du projet : 8 850,00 \$

Montant accordé : 2 000 \$

Adoptée

# 2022-04-9321

# 10.2.5 - Sentiers pédestres des 3 Monts - Atelier de sculpture/gravure sur pierre

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'appuyer le projet des Sentiers pédestres des 3 Monts - Atelier de sculpture/gravure sur pierre.

Coût du projet : 953,00 \$

Montants accordés: 723,00 \$

Adoptée

#### 2022-04-9322

# 10.2.6 - Rencontre interculturelle autour de la marionnette et de la musique folklorique d'Amérique du Sud - Verte Irlande

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement d'appuyer le projet de Rencontre interculturelle autour de la marionnette et de la musique folklorique d'Amérique du Sud - Verte d'Irlande.

Coût du projet : 4 320,00 \$

Montant accordé : 2 000 \$

Adoptée

### 2022-04-9323

# 10.2.7 - Le happening des arts - Évènements mariant les arts visuels et les arts de la scène - Espace culturel Le Vitrail

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'appuyer le projet Le happening des arts - Évènements mariant les arts visuels et les arts de la scène - Espace culturel Le Vitrail.

Coût du projet : 2 500.00 \$

Montant accordé : 2 000 \$

Adoptée

# 2022-04-9324

# 10.2.8 - EXEcentrer - Soirée performances en art médiatique et musique nouvelle à Thetford Mines

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement d'appuyer le projet EXEcentrer - Soirée performances en art médiatique et musique nouvelle à Thetford Mines.

Coût du projet : 9 940.00 \$

Montant accordé: 2 000 \$

Adoptée

# 10.3 - Projets FRR volets 2

#### 2022-04-9325

# 10.3.1 - Surface multisport - Saint-Julien

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Julien pour l'installation d'une << Surface multisports >> dont un montant de 35 415 \$ est demandé au Fonds Régions et Ruralité - volet 2 pour un coût total s'élevant à 156 998 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter le projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

#### 2022-04-9326

# 10.3.2 - La forêt en ville - Secrétariat Nation métis du Québec

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet du

Secrétariat Nation Métis du Québec pour le projet « La forêt et Ville » dont un montant de 5 000 \$ est demandé au Fonds Régions et Ruralité - volet 2 pour un coût total s'élevant à 17 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

#### 2022-04-9327

# 10.3.3 - Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal - Saint-Adrien-d'Irlande

# Résolution amendant la résolution numéro 2022-03-9285

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, totalisant 126 900 \$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 47 932 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

#### 2022-04-9328

# 10.4 - Projet aînés - Entente de développement culturel 2021-2023 du Conseil des aînés

Considérant que le Conseil des aînés a obtenu une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme du Québec ami des aînés (QADA) – volet Soutien aux actions locales et régionales 2021-2022;

Considérant que le projet RésUrgence vise la mise en place et le déploiement sur l'ensemble du territoire de la MRC d'une programmation d'activités culturelles et artistiques offerte principalement aux personnes aînées vivant en milieu de vie collectif (RPA, RI, RTF, OMH) en vue de faciliter la réadaptation à la vie sociale après la pandémie;

Considérant que la MRC des Appalaches dispose d'une enveloppe annuelle pour les aînés dans le cadre de son entente de développement culturel 2021-2023 avec le gouvernement du Québec;

Considérant que ce projet peut être réalisé avec plus d'un partenaire gouvernemental en vertu de notre entente de développement culturel 2021-2023;

Considérant que le projet RésUrgence totalisant 68 000 \$ a reçu l'aval de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications. L'aide se chiffre à 9 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

#### 2022-04-9329

# 11 - AFFAIRES NOUVELLES

Sûreté du Québec

#### 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

# 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 18 mai 2022, comme prévu dans le calendrier des rencontres.

2022-04-9330

# 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Adoptée

JACYNTHE PATRY, PRÉFÈTE

LOUIS LAFERRIÈRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER